

Maintenance des bâtiments et des locaux

Domaine : Installation et maintenance

Appellations

- Agent d'entretien des bâtiments et espaces collectifs
- Agent d'entretien du bâtiment
- Agent d'entretien des collectivités
- Ouvrier professionnel d'entretien des immeubles
- Factotum
- Agent d'entretien maintenance polyvalent en collectivité
- Installateur vérificateur d'extincteurs

Accès au métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme particulier. Cependant, une expérience professionnelle dans le domaine peut être demandé. Il est également accessible à partir d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle-CAP- en peinture, plomberie, électricité, menuiserie, ...

Conditions d'exercice

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de structures à usage collectif (services techniques des collectivités, établissements scolaires, offices publics d'habitats sociaux, ...) en contact avec divers interlocuteurs. Elle peut nécessiter le port de charges et la manipulation de produits. Elle peut s'exercer les weekends, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.

Activités de base

• Evaluer la nature des travaux de réparation et effectuer les travaux de remise en état des équipements et installations • Procéder à la pose d'équipements techniques et réaliser des travaux de finition (revêtement de sol, peinture, ...) • Vérifier l'état général des installations, détecter les dégradations ou pannes et informer les services concernés en cas de dysfonctionnement

Compétences de base

• Connaissances de base en électricité • Connaissances de base en maçonnerie • Connaissances de base en menuiserie • Connaissances de base en peinture • Connaissances de base en plomberie • Utilisation d'outils de taille (sécateur, tronçonneuse, ...)

Activités spécifiques

• Entretien des espaces verts • Procéder à la pose et au contrôle des appareils extincteurs d'incendie-
Procédures de contrôle des appareils extincteurs d'incendie • Travaux de maçonnerie-Utilisation d'engins forestiers • Travaux de menuiserie • Travaux de peinture • Travaux d'électricité